

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 33 - Procurations : 9

Rappel des dates : Convocation Générale : 11/10/2024 - Affichage : 11/10/2024

Le dix-sept octobre deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Polyvalente de Montfort-le-Gesnois sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie			X
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir à Jean Yves LAUDE - 14/10/2024	
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir à Brigitte BOUZEAU - 16/10/2024	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent			X
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir à Stéphane FOUQUET - 15/10/2024	
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine		Pouvoir à Tony FOULON - 17/10/2024	
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine	X		
	CHRISTIANY Damien		Pouvoir à Anne-France PLANCHON - 15/10/2024	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel		Pouvoir à Vincent BARRAIS - 17/10/2024	
	BUNEL Pierrette			X
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 16/10/2024	
	COURTABESSIS Alain		Pouvoir à Martial LATIMIER - 17/10/2024	
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude		Pouvoir à Nathalie CHAILLOUX - 15/10/2024	
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Franck FLOQUET est élu secrétaire de séance.

Objet : Acquisition à l'euro symbolique d'un bien immobilier auprès de Sarthe Habitat et de la commune du Breil-sur-Mérize pour la construction d'une structure micro-crèche de douze (12) places.

Délibération n° 2024-126

Pour nécessité de service public tenant à la gestion et l'exploitation des structures multi-accueil de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien, les élus projettent la construction d'une structure micro-crèche de douze (12) places dans la commune du Breil-sur-Mérize.

Dans ce cadre, la Collectivité a engagé des négociations pour l'acquisition du terrain assiette du projet de construction.

Les échanges entre l'organisme d'Habitation à Loyer Modéré Sarthe Habitat, propriétaire du terrain, la commune du Breil-sur-Mérize et notre Collectivité ont abouti à une acquisition du terrain à l'euro symbolique. Ce prix se justifie au regard de la participation financière de la commune dans le cadre de la concession d'aménagement signée avec Sarthe Habitat le 6 septembre 2022 ainsi qu'au motif que le foncier est destiné à la construction d'une structure intercommunale dédiée à la petite enfance, projet d'intérêt général.

Le terrain présente les caractéristiques cadastrales suivantes : parcelle cadastrée section C numéro 957, superficie 1 452 m², située rue des Pins au Breil-sur-Mérize.

À l'issue de la délibération du Conseil communautaire, un acte notarié sera signé entre les trois (3) parties pour le transfert de propriété dans le patrimoine de la Collectivité.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État du 29 août 2024,

Vu la délibération du 7 octobre 2024 du Bureau de Sarthe Habitat relative à la cession du bien immobilière au profit de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien,

Vu les différentes négociations entre la Communauté de communes, Sarthe Habitat et la commune du Breil-sur-Mérize et les acceptations des différentes parties,

Considérant que la cession d'un bien immobilier à l'euro symbolique entre personnes publiques doit être justifiée par des motifs d'intérêt général et une contrepartie suffisante. Dans le cadre de l'opération en l'espèce, la jurisprudence administrative retient que la contrepartie d'intérêt général est suffisante pour la cession d'un bien immobilier à l'euro symbolique,

Considérant que la gestion et l'exploitation du service public Enfance-Jeunesse est une activité d'intérêt général,

Considérant que le défrichement et le dessouchage de la parcelle cédée est à la charge de Sarthe Habitat.

Après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'acquisition du terrain, cadastré section C numéro 957, superficie 1 452 m², située rue des Pins au Breil-sur-Mérize, assiette du projet de construction d'une structure micro-crèche de douze (12) places au Breil-sur-Mérize ;
- **De dire** que l'acquisition est réalisée à l'euro symbolique ;
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer l'acte notarié de cession et les actes y afférents.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,
Fait à Montfort-le-Gesnois, le 18 octobre 2024,

Le Président,

André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.